

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Conseil communautaire du 5 juillet 2017 au Loroux-Bottereau

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 30

pouvoirs : 15

votants : 45

Présents :

DIVATTE-SUR-LOIRE

Christelle BRAUD, Anne LERAY, Laurence MENARD, Jacques LUCAS, Christiane BABIN qui rejoint la séance à 19 h 55.

LA BOISSIERE DU DORE

Maurice BOUHIER

LA CHAPELLE-HEULIN

Eric GICQUEL

LA REGRIPIERE

René BARON, Evelyne HOUSSIN

LA REMAUDIERE

Christian RIPOCHE

LE LANDREAU

Pierre BERTIN, Stéphane MABIT, Henri LAUMONIER

LE LOROUX-BOTTEREAU

Paul CORBET, Nathalie MEILLERIS-PAGEAUD, Mathilde VIVANT, Emmanuel RIVERY

LE PALLET

Pierre-André PERROUIN, Joël BARAUD

MOUZILLON

Patrick BALEYDIER, Marie-Christine TESSEREAU

SAINT JULIEN DE CONCELLES

Thierry AGASSE, Mauricette MOSTEAU, Claudie ARBERT qui rejoint la séance à 20 h.

VALLET

Jérôme MARCHAIS, Jean-Marie POUPELIN, Céline CHARRIER, Hervé AUBRON, Sonia LE POTTIER, Ludovic BUZONIE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr SABOURIN (pouvoir à Mme BRAUD), Mr COIGNET (pouvoir à Mr LUCAS), Mr TEURNIER (pouvoir à Mr GICQUEL), Mme CHOBLET (pouvoir à Mr RIPOCHE), Mr ROCHET (pouvoir à Mme MEILLERIS-PAGEAUD), Mr ROUSSEAU, (pouvoir à Mme VIVANT), Mme DAVIOT (pouvoir à Mr CORBET), Mme SECHER (pouvoir à Mr RIVERY), Mme BOUCHER (pouvoir à Mr PERROUIN), Mr JOUNIER (pouvoir à Mme TESSEREAU), Mme PETITEAU (pouvoir à Mr AGASSE), Mme GILBERT (pouvoir à Mme MOSTEAU), Mr LEGOUT (pouvoir à Mr AUBRON), Mme PEROCHEAU (pouvoir à Mr BUZONIE), Mme LACOSTE (pouvoir à Mr BARON).

Excusé : Mr SERISIER.

Absents : MM HUET, J.P. MARCHAIS.

Est nommé secrétaire de séance : Paul CORBET

Vie institutionnelle

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire :

- **du 26 avril 2017**

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction de ce procès-verbal, le Président le déclare approuvé à l'unanimité.

Finances

- **Création d'une régie de recettes et fixation de tarifs pour la rentrée du Vignoble à Vélo 2017**

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif de consigne des gobelets réutilisables à hauteur de 1 € par gobelet.

- **CRÉE** la régie de recettes pour l'évènement le vignoble à vélo 2017, afin de permettre l'encaissement des produits de la vente des gobelets réutilisables, du 28 août au 11 septembre 2017.

1. Répartition du FPIC 2017

Vu la loi de finances pour 2017,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la notification du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour 2017,
Vu la proposition de répartition libre de ce FPIC,
Vu l'avis de la commission finances et du bureau communautaire,

Le Conseil Communautaire, à 1 abstention et 42 voix pour :

- **ADOpte** la répartition libre du montant total notifié du FPIC, pour 2017, comme suit :

La Boissière du Doré	23 443 €
Divatte sur Loire	109 549 €
La Chapelle-Heulin	51 415 €
Le Landreau	61 944 €
Le Loroux-Bottereau	134 085 €
Mouzillon	51 107 €
Le Pallet	63 330 €
La Regrippière	33 063 €
La Remaudière	26 016 €
Saint Julien de Concelles	103 083 €
Vallet	118 489 €
CCSL	453 728 €

- **DÉCIDE** que la répartition libre s'achèvera en 2017 et que le droit commun s'appliquera à compter de 2018.

2. Exonération de la TFB et CFE (10, 10a, 10b, 10c et 13 du 29/03/17) : modifications

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, du label de "librairie indépendante de référence".
- **FIXE** le taux de l'exonération à 100 %.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **DÉCIDE** d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition.
- **FIXE** le taux de l'exonération à 100 %.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **DÉCIDE** d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté, relevant de l'application de l'article 44 septies du Code Général des Impôts. Cette exonération est accordée pour une durée de 2 ans.
- **FIXE** le taux de l'exonération à 100 %.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- **DECIDE** d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les Médecins et auxiliaires médicaux des communes inférieures à 2 000 habitants pour une durée de 2 ans.
- **FIXE** le taux de l'exonération à 100 %.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- **INSTAURE** une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux entreprises pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté relevant de l'application de l'article 44 septies du Code Général des Impôts, sur l'ensemble de la CCSL, à 100 %. Elle a une durée légale de 2 ans.

3. Conventonnement avec le Trésor Public sur la gestion des restes à recouvrer

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Direction des Finances Publiques, la Trésorerie du Loroux-Bottereau et la CCSL pour le recouvrement des produits locaux.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention.

4. Modalités de paiement autorisées par la collectivité

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'ensemble des moyens de paiement listés ci-dessous, pour les factures émises pour les services publics rendus par la Communauté de communes Sèvre et Loire :
 - Les chèques,
 - Les espèces,
 - Le virement bancaire,
 - Le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet),
 - Le TIP (Titre Interbancaire de Paiement),
 - Le prélèvement automatique,
 - Le Chèque Emploi Service Universel (CESU),
 - Les coupons sport et les chèques vacances (ANCV),
 - Les Pass' Sports et Loisirs,
 - La carte bancaire.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les contrats et conventions nécessaires pour la mise en place de ces modalités de paiement avec les partenaires et prestataires compétents.

Promotion du territoire

5. Convention de participation pour l'évènement les Muscadétours 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative au financement de la manifestation "Les Muscadétours" pour l'édition 2017, fixant la participation de la Communauté de communes Sèvre et Loire à 23 397 €.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Développement économique

6. ZAC du Brochet : Approbation dossier de réalisation

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord à la prise en charge d'une partie des équipements de la ZAC du BROCHET (Giratoire Sud : élargissement chaussée annulaire, 2 voies d'entrée depuis la route de Clisson) à

hauteur de 42.638 euros HT maximum et correspondant à 26% du financement de ces équipements.

- **APPROUVE** le dossier de réalisation de la ZAC du BROCHET
- **INDIQUE** que cette délibération :
 - sera transmise à Monsieur le Préfet de LOIRE ATLANTIQUE,
 - fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.311-5 du Code de l'urbanisme,
- **CHARGE** Monsieur le Président de prendre toutes dispositions et accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

7. ZAC du Brochet : Approbation du programme des équipements publics

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme des équipements publics de la ZAC du BROCHET
- **INDIQUE** que cette délibération :
 - sera transmise à Monsieur le Préfet de LOIRE ATLANTIQUE,
 - fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.311-5 du Code de l'urbanisme,
- **CHARGE** Monsieur le Président de prendre toutes dispositions et d'accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

8. ZAC DU BROCHET : consignation des indemnités d'expropriation

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes SEVRE & LOIRE à procéder à la consignation des sommes revenant aux Consorts FLEURANCE dans le cadre de la procédure d'expropriation dont ils ont fait l'objet pour la réalisation de la ZAC du BROCHET à VALLET
- **CHARGE** Monsieur le Président de prendre toutes dispositions et d'accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Gestion des déchets

9. Avenants aux marchés de travaux de réhabilitation de la déchèterie de Vallet

Considérant que le déroulé des travaux nécessite des prestations complémentaires :

- A certains endroits du site, le sol granite descend plus bas, aussi le bureau de contrôle demande que les fondations soient plus profondes pour atteindre le bon sol notamment pour une partie du mur dans le prolongement de la plateforme déchets verts et gravats près de la sortie
- Modification de la zone de sortie des véhicules : réduction de la voirie et du portail à 7 m de long ; allongement du mur de 2 m
- Modification de la hauteur des portails de 2m à 2,5m.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les travaux ci-dessus présentés
- **APPROUVE** les avenants détaillés ci-dessous

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant aux marchés de travaux n°C-PA-16-07, lot 3 et lot 4.

lot		Montant initial du marché	n° avenant	désignation	Montant HT	Total HT par lot	Montant TTC	Écart en %
3	Espaces verts	78 065,99 €	2	modification hauteur des portails de 2m par 2,5m	8 402,97 €	6 065,29 €	7 278,35 €	7,77
				remplacement portail de 9 ml par 7 ml	-2 337,68 €			
4	GO-Charpente - couverture - menuiseries extérieures	310 000 €	2	approfondissement fondation - mur sortie véhicules	4 801,03 €	5 615,39 €	6 738,47 €	1,81
				allongement du mur (+2m)	814,36 €			
				Total	11 680,68 €	11 680,68 €	14 016,82 €	1,25

	Montant HT	Montant TTC
Montant marché initial	936 203,93 €	1 123 444,72 €
Montant avenant 7 juin 2017	13 971,42 €	16 765,70 €
Montant avenant 5 juillet 2017	11 680,68 €	14 016,82 €
Total avenants	25 652,10 €	30 782,52 €
Nouveau montant marché	961 856,03 €	1 154 227,24 €
% écart	2,74 %	

Enfance

10. Transfert du multi-accueil Tchou Tchou au Pallet

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **TRANSFERE** la gestion du multi-accueil intercommunal Tchou Tchou à la commune du Pallet à compter du 1^{er} septembre 2017
- **APPROUVE** la convention de partenariat pour le multi-accueil Tchou Tchou proposée entre la Communauté de Communes Sèvre et Loire et la commune du Pallet, à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une durée de 3 ans renouvelable.
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux pour le multi-accueil Tchou Tchou proposée entre la Communauté de Communes Sèvre et Loire et la commune du Pallet, à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une durée de 3 ans renouvelable.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Piscines

11. Rapport annuel d'activités de la piscine Naïadolis gérée en Délégation de Service Public

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport annuel de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de la Piscine Naïadolis, située à Vallet, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, établi par Prestalis (joint à la présente délibération).

12. Fixation des tarifs de la piscine Naïadolis au 1er septembre 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** les droits d'entrée à la piscine Naïadolis à compter du 1^{er} septembre 2017, comme suit :

	Divaquatic	Naïadolis Futur tarif 1 ^{er} septembre
PUBLIC		
Entrée unitaire adulte	4.10 €	4,70 €
Entrée unitaire -16 ans	3 €	3,70 €
Entrée unitaire -3 ans	Gratuit	gratuit
Carte 10 entrées adultes	33.50 €	38,80 €
Carte 10 entrées enfants	20.50 €	30,00 €
Carte 10 h	28 €	25,60 €
Entrée famille (2 adultes+ 3 enfants)	10 €	15,40 €
Entrée famille supplémentaire	-	3,10 €
Entrée unitaire espace Bien être	-	6,20 €
10 entrées espace bien être	-	53,60 €
Entrée espace bien être+aquatique	-	8,30 €
10 entrées espace bien être+ aquatique	-	75,90 €
Supplément balnéo	-	3,10 €
Alsh	1.60 € et 2.20 €	3,10 €
Comités d'entreprise - carnet 50 entrées	-	210,20 €
Comités d'entreprise - carnet 50 entrées+espace bien être	-	369,00 €
Anniversaire (par enfant)	-	9,20 €
Carte perdue	2 €	5,00 €
ABONNEMENT		
Pass-silver- accès illimité à l'espace aquatique (trim)	-	75,90 €
Pass-silver- accès illimité à l'espace aquatique (année)	-	18,80 €
Pass-silver + - accès illimité à l'espace aquatique et bien être (trim)	-	101,50 €

Pass-silver + - accès illimité à l'espace aquatique et bien être (année)	-	27,30 €
Pass-Gold- accès illimité à l'espace aquatique et aquagym (trim)	-	132,25 €
Pass-Gold- accès illimité à l'espace aquatique et aquagym (année)	-	35,90 €
Pass-Platinum- accès illimité à l'espace aquatique, aquagym et bien être (trim)	-	
Pass-Platinum- accès illimité à l'espace aquatique, aquagym et bien être (année)	-	45,30 €
Pass-Aubin- accès illimité à l'espace aquatique (trim)	-	61,50 €
Pass-Aubin- accès illimité à l'espace aquatique (année)	-	14,35 €
ACTIVITÉS ENCADRÉES		
1 séance activité classique	-	12,30 €
10 séances bébé à l'eau sur l'année	60 e	112,80 €
Pass aquagym année	180 €	240,00 €
Pass aquagym semestre	66 € (trim)	180,00 €
1 activité Premier (aquabike et aquatraining)	-	13,30 €
10 séances Premier (aquabike et aquatraining)	-	118,00 €
Pass natation enfant+bébé à l'eau+jardin aquatique année	-	314,00 €
Pass natation enfant+bébé à l'eau+jardin aquatique semestre	-	185,00 €
Pass natation 2eme enfant	175 €	256,00 €
stage 5 séances	42 €	61,50 €
stage 10 séances	79 €	102,50 €
Autres produits		
location centre aquatique 1 journée	-	871,00 €
location centre aquatique 1 demi-journée	-	1 537,00 €

Informations diverses

13. Administration générale : attributions exercées par délégation de l'organe délibérant

Par délibération du 11 janvier 2017, le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Président.

Par arrêtés du Président :

En date du 31 mai 2017 :

Il est conclu un marché passé en procédure adaptée, ayant pour objet la réalisation des études pour l'extension de la zone d'activités des Dorices à Vallet avec le bureau d'étude A2i-Infra, sis 40 rue de Rompsay, 17 000 La Rochelle, pour un montant de 22 800 € HT soit 27 360 € TTC pour la tranche ferme.

En date du 8 juin 2017 :

Il est passé une convention sur une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018, reconductible deux fois, entre le réseau de lecture publique intercommunal et la Ludothèque du Pallet pour l'emprunt maximum de deux fois 2 jeux par trimestre simultanément sur une période de 12 mois. La location est tarifée à 6 € par jeu.

En date du 9 juin 2017 :

Il est conclu un marché passé en procédure adaptée, ayant pour objet le levé terrain et la restitution numérique des réseaux d'eau pluviale, avec la société NAOMIS - Nantes (44 200) pour un montant de :

- 0,10 € TTC le mètre linéaire pour les fossés du réseau d'eau pluviale (en milieu rural),
- 0,31€ TTC le mètre linéaire pour les canalisations du réseau d'eau pluviale (milieu urbain).

En date du 9 juin 2017 :

Les parcelles cadastrées section YM n° 344, 351p, 374p et 368p d'une surface de 5 676 m², situées sur la zone d'activités de Beausoleil 3 à Saint-Julien-de-Concelles, sont vendues à l'entreprise SAS Laboratoire LIPS, représentée par la SARL SYNOPSIS PARIS, elle-même représentée par son gérant Mr Cédric MERINO-RIOCHER, domicilié au Brûlais, 44 110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX, pour une valeur de 22.35 € HT / m² soit un prix Hors Taxe de 126 858,00 € HT (cent vingt six mille huit-cent cinquante-huit euros et soixante centimes).

Le bornage de la parcelle sera effectuée à la charge de la Communauté de communes Sèvre et Loire.

En date du 19 juin 2017 :

Il est attribué une aide financière à la réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif de Mr Le Corre Jérôme, pour un logement situé 38 rue des alouettes, Bois Malinge, 44450 St Julien de Concelles. Le montant des travaux est estimé à 10 206,85 €.

Les subventions accordées sont les suivantes : 15% du Département, 15% de la CC (ancien taux étant donné que la demande a été reçue sous l'ancienne CCLD), soit un total de 3 062,06€.

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions du Président, ci-dessus détaillées.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.